



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC

OCTOBRE 2019

### MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2019 à 19h00 situé au bureau municipal 1362 Rte 148 Campbell's Bay, QC.

Présent: Mairesse Colleen Larivière, conseillers Denis Dubeau, Donald Graveline, Emile Morin, Joe Belanger, Terry Racine and John Stitt.

Également présent: Directrice générale, Julie Bertrand

Visiteurs: résidents M Gilles Boissault et Mme Ida McGregor sont présent concernant le club Quad

Les personnes nommées ci-dessus formant quorum, la mairesse Colleen Larivière ouvre la séance.

#### Adoption de l'ordre du jour

2019-10-174 Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, avec des ajouts, pour le 7 octobre 2019.  
Adopté

#### Adoption du procès-verbal

2019-10-175 Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 septembre 2019.  
Adopté

#### URBANSIME

##### Rapport de l'inspecteur municipal et réclamation de dépenses

2019-10-176 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses réclamées.  
Adopté

#### ROUTES ET ÉQUIPEMENTS

##### Autorisation de fournir 1 ponceau pour l'entrée de la propriété de Charles Heaphy

2019-10-177 Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation d'un ponceau pour l'entrée sur le chemin Keon. Cette dépense est autorisée des fonds TECQ 2014-2018.  
Adopté

##### Appel d'offres pour la fourniture de 3000 Tm de sable d'hiver

2019-10-178 CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres pour la fourniture de 3000 Tm de sable d'hiver;  
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les offres conformes suivantes;

1.	Morin Sand and Gravel :	\$4,14 \$/m.t. taxes incluses
2.	Les Entreprises Brian Stanton:	\$2,77 \$/m.t. taxes incluses
3.	Campbell's Bay Ciment	\$:2,86 \$/m.t. taxes incluses

Par conséquent ;  
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'accepter l'appel d'offres des Entreprises Brian Stanton au prix de 2,77 \$/tm. taxes incluses.  
Adopté



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC

OCTOBRE 2019

**2019-10-179** Prix pour l'approvisionnement de 115 Tm de sel de voirie  
Considérant que la municipalité a demandé des prix à 3 fournisseurs pour 115 m.t. de sel de voirie;  
Considérant que la municipalité a reçu 2 prix pour les fournisseurs suivants;

1. Sel Warick \$127.00/m.t. plus taxes livrées
2. Compass Minerals 110,00 \$/m.t. plus taxes livrées

Par conséquent ;  
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'acheter le sel de voirie de Compass Minerals à 110.00/m.t. plus taxes livrées.  
Adopté

**2019-10-180** Politique d'entretien, de réparation et d'amélioration des chemins municipaux et du déneigement, du nivellement et de la reprise des routes privées.  
Considérant que la municipalité a préparé le 16 septembre 2019 et a présenté un projet de politique pour l'entretien, la réparation et l'amélioration des chemins municipaux ainsi que le déneigement, le nivellement et la reprise des routes privées ;  
Considérant que les membres du conseil ont étudié et apporté des modifications au projet de politique ;  
Par conséquent ;  
Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'adopter la politique avec des modifications. Cette politique entre en vigueur immédiatement.  
Adopté

\*Terry Racine donne un avis de motion selon laquelle un règlement concernant la limite de vitesse sur le chemin Keon sera présenté lors d'une réunion du conseil.

**2019-10-181** Projet de règlement 2019-241  
**CONCERNANT QUE LA LIMITE DE VITESSE POUR : KEON ROAD, LITCHFIELD QC**  
ATTENDU que l'alinéa 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., C. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;  
ATTENDU que Terry Racine a donné un avis de motion lors d'une réunion ordinaire du Conseil de la municipalité de Litchfield tenue le 7 octobre 2019;  
Par conséquent ;  
Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement no 2019-241.



**MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**OCTOBRE 2019**

Considérant que le règlement du projet 2019-241 est adopté par la résolution 2019-10-181 et que le conseil décrète ce qui suit;

**ARTICLE 1**

Ce règlement s'intitule Règlement 2019-241 concernant la limite de vitesse pour le chemin Keon road, Litchfield QC

**ARTICLE 2**

Personne ne peut conduire un véhicule à une vitesse;

A) Dépassement de 50 km / h sur Keon Road, Litchfield QC

**ARTICLE 3**

La signalisation appropriée sera installée par la municipalité de Litchfield

**ARTICLE 4**

Toute personne qui contrevient à l'article 2 de ce règlement est coupable d'une infraction et est passible d'une amende en vertu de l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

**ARTICLE 5**

Ce règlement entre en vigueur 90 jours après son adoption, à moins qu'il n'ait fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié dans la Gazette Official du Québec.

**Adopté**

**Ouverture officielle du chemin Keon**

**2019-10-182**

Considérant que, pour des raisons de sécurité, la municipalité a entrepris un projet de relocalisation de la sortie Laforêt;

Considérant que l'achèvement de la route de Keon est estimé à la fin du mois d'octobre 2019;

Considérant que les ingénieurs seront tenus d'inspecter et d'approuver la construction et de juger officiellement la route acceptable pour un usage public;

Considérant que tous les panneaux de sécurité nécessaires seront installés;

Par conséquent ;

Il est proposé par Joe Bélanger et résolu à l'unanimité que le chemin Keon soit officiellement ouvert à la fin des inspections, approbations et installations susmentionnées.

**Adopté**

**Achat de signalisation pour les routes municipales**

**2019-10-183**

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'approuver l'achat de panneaux civiques, de panneaux routiers et de lettrages. Cette dépense d'environ 700 \$ est autorisée du poste budgétaire : signalisations routières du budget provisoire 2019.

**Adopté**

**Achat de panneaux de sécurité pour le chemin Keon et le projet de relocalisation de la sortie Laforêt.**

**2019-10-184**

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de panneaux de sécurité pour le chemin Keon et le projet de relocalisation de la sortie Laforêt. Cette dépense est autorisée des fonds TECQ et MTQ AIRRL.

**Adopté**



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC

OCTOBRE 2019

**Achat de panneaux « NE PAS FUMER » et « PAS DE CANNABIS » et « PAS DE VAPOTAGE » pour la Halte municipale.**

2019-10-185

Il est proposé par Joe Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de panneaux pour la halte routière. Cette dépense est autorisée du poste budgétaire « signalisation » du budget provisoire 2019.

Adopté

**Finances**

**Paiement des comptes**

2019-10-186

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant cette réunion.

Adopté

**Factures mensuelles**

Factures payées avant la réunion : 560,89 \$

Factures à payer : 61 650,17 \$

Montant total des factures : 62 211,06 \$

**Certificat de disponibilité**

Je, Julie Bertrand, directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer le montant approuvé de la facture totalisant 62 211,06 \$ pour le mois d'octobre 2019.

Signé: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Julie Bertrand, Directrice générale

**SECURITY**

**Resolution authorizing the conclusion of an agreement relating to inter municipal assistance in Civil Security between the municipalities of the MRC Pontiac**

2019-10-187

**WHEREAS** the local municipalities have, under the Civil Protection Act (L. R. Q., c. S 2.3), responsibility for civil security on their territory;

**WHEREAS** the MRC, pursuant to the Act respecting municipal territorial organisation (L. R. Q., c. O-9), acts as a local municipality for any unorganized territory located on its territory;

**WHEREAS** the *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (Regulation Respecting Warning and Mobilization Procedures and Minimum Rescue Services Required for the Protection of Persons and Property in the Event of a Disaster)* specifies the minimum means that municipalities must put in place;

**WHEREAS** it is difficult for some municipalities to find enough resources to respond to a major disaster;

**WHEREAS** more often than not, a hazard will impact several municipalities of the same sector simultaneously;

**WHEREAS** for this reason, it would be preferable to be able to count on all the municipalities, as well as the MRC, to respond to a major disaster and share all human and material resources in the event of a disaster;

**WHEREAS** the municipality of **LITCHFIELD** wishes to avail itself to Articles 468 and following of the Cities and Towns Act (RLRQ, chapter C-19) and Articles 569 and following of the Municipal Code of Québec (RLRQ, chapter C-27.1) to conclude an agreement relating to intermunicipal assistance in civil security;

**CONSEQUENTLY**, it is moved by **Donald Graveline** and unanimously resolved that this resolution be adopted and that it rules and orders the following:

**ARTICLE 1**

The council of the municipality of **LITCHFIELD** authorizes the conclusion of an agreement relating to intermunicipal assistance in civil security with the



**MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**OCTOBRE 2019**

other municipalities of the MRC Pontiac. This agreement is attached to this resolution to form part of it as if it were reproduced here in full.

**ARTICLE 2**

The mayor is authorized to sign said agreement.

**CARRIED**

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2 – SCHÉMA DE  
COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE**

**2019-10-188**

**ATTENDU** que le schéma de couverture de risque en incendie est entré en vigueur le 1er mai 2017;

**ATTENDU** que l'année 2 du schéma a pris fin le 30 avril 2019;

**ATTENDU** que l'article 35 de la loi sur la sécurité-incendie stipule qu'un rapport d'activité pour l'année précédente doit être préparé, adopté par résolution et envoyé au ministre chaque année.

Par conséquent ;

Il est proposé par Donald Graveline et résolu d'adopter le rapport annuel pour la deuxième année de schéma de couverture de risque en incendie et de transmettre ce rapport au ministre.

**Adopté**

**Divers**

**Bourse pour l'étudiant de Litchfield – ESSC**

**2019-10-189**

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité de fournir une bourse d'un montant de 250,00 \$ pour l'étudiant de l'ESSC, Océanne Hérault, résidente de Litchfield. Ce montant est autorisé à partir du poste budgétaire « gestes de bonne volonté et dons » du budget provisoire 2019.

**Adopté**

**Levé de la séance**

**2019-10-190**

Il est proposé par Joe Bélanger et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance à 20 h 15.

**Adopté**

---

**Colleen Larivière  
Mairesse**

---

**Julie Bertrand  
Directeur général**